

Liste des derniers travaux du Comité :

Au cours de ses travaux, le Comité a porté plus spécialement son attention sur les sujets suivants :

- **Le secret médical**, qui protège le dialogue privilégié entre le praticien et son patient. Il est rappelé par la loi du 4 mars 2002.
- **Le consentement éclairé**, dont les limites d'une définition complète sont difficiles à fixer. La loi Huriet de 2002 en précise le protocole. Ce consentement comporte un long entretien explicatif, motivé, faisant état des diverses possibilités thérapeutiques ; il informe des raisons pouvant justifier le choix du praticien avec les données positives de succès et celles des échecs ou aléas, y compris celles dépendant des patients.
- **La carte vitale** : sans méconnaître les apports bénéfiques importants que procurent ces procédés de communication et de gestion, les risques éthiques existent, portant sur le secret médical, le libre choix, la liberté de prescription, l'entente directe, l'utilisation frauduleuse.
- **Les biomatériaux** : utilisés parfois dans un but lucratif, plus souvent fonctionnel et esthétique, nécessitent d'être tolérés par un tissu sain, sans effet secondaire. La composition de leurs constituants ainsi que leur comportement dans un organisme donné oblige à une analyse approfondie en conformité avec les données européennes.
- **L'implantologie orale** découle des progrès accomplis sur les biomatériaux. La cavité buccale pose des problèmes spécifiques liés à la nature de l'os basal et de l'os alvéolaire, un complexe parodontal difficile à substituer, la physiologie de la mastication et les rapports avec la physiologie articulaire de la zone temporo-mandibulaire, ainsi que l'occlusion, l'esthétique et la psychologie. Les progrès accomplis dans cette discipline sont incontestables, mais cette technique particulière nécessite des précautions minutieuses et obligatoires et respectant l'éthique.
- **Les maladies transmissibles - le sida** : ici, se pose à l'évidence la question de l'éthique. Le refus de soins aux personnes atteintes est tout à fait illégal et pourrait être considéré comme non-assistance à personne en danger. En dehors de ces considérations morales, le rôle du patient est primordial dans le dépistage de certaines maladies par leurs manifestations buccales et le résultat d'un interrogatoire et d'un examen bien conduits.
La transmissibilité de telle ou telle infection encourue par le praticien et le patient est fonction de précautions actuellement existantes.
Les jeunes praticiens confrontés à des nouveaux événements scientifiques, à des pathologies nouvelles, doivent se rassembler précisément par la recherche et la formation clinique.
Ne pas juger sur les apparences, sur le comportement de certains qui pourraient nous dicter une conduite équivoque dans notre thérapeutique et par là même mettre en échec l'éthique médicale, mais nous rappeler le mot du professeur Jean Bernard : "Ce qui n'est pas scientifique n'est pas éthique".
- **Les maladies professionnelles des chirurgiens-dentistes** :
Une réflexion a été conduite sur ce sujet. Conjointement, la Commission des activités physiques et sportives de l'Académie nationale de chirurgie dentaire, soutenue par le Conseil national de l'Ordre, a mené une enquête sous la forme de questionnaires très étudiés, auxquels chaque praticien pouvait apporter une réponse sans ambiguïté.
L'étude statistique des résultats obtenus met en lumière une série de pathologies liées à l'activité professionnelle du chirurgien-dentiste. Les résultats de ces travaux devraient faire reconnaître par les organismes de tutelle ces pathologies professionnelles.
C'est ainsi que le Comité est amené à souhaiter :
 - une meilleure information auprès de l'étudiant et du praticien sur les risques éventuels encourus en pratique professionnelle;
 - un poste de travail conforme et adapté en fonction de la personnalité et du mode d'exercice du praticien;
 - une prise en compte de son organisation professionnelle et de son environnement familial et social;
 - une meilleure connaissance par le patient des difficultés inhérentes à la profession.

Ces différents points rentrent tout à fait dans le cadre de l'économie de la santé si importante de nos jours.

- **Le génie génétique** pose l'un des grands problèmes de la recherche actuelle qui concerne aussi la sphère bucco-dentaire. Une connaissance de plus en plus approfondie sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) présente des aspects tout à fait positifs mais elle ne doit pas être instaurée en fonction de profits immoraux ou vers des spéculations inavouables.

Une réflexion plus générale a été conduite sur les sujets:

- génétique et susceptibilité à certaines maladies;
- génétique et malformations, avec associations de problèmes bucco-dentaires;
- aspects bucco-dentaires de maladies génétiques;
- clonage;
- prédiction-prévention.

Elle tient compte des travaux élaborés par le Groupe de concertation entre les académies des sciences de la santé dans laquelle siège notre Académie Nationale de chirurgie dentaire.

- **Les rapports praticiens/patients** dans une société de plus en plus revendicatrice interpellent aussi notre Comité. Avec les instances du Conseil national de l'ordre très concernées et respectueuses du Code de déontologie dentaire, nous les étudions dans le respect de l'équité et de l'éthique professionnelle, pour se qui relève de notre compétence.
- **L'enseignement de l'éthique** : le Comité a étudié un programme pour l'enseignement de l'éthique dans nos facultés. Il a été soumis aux présidents des Collèges des doyens et des chefs de service, et à nos ministres de tutelle.
- **Démographie professionnelle et couverture sanitaire** : dernier sujet éthique en cours d'étude par le Comité car la démographie des chirurgiens-dentistes soulève non seulement des problèmes de santé publique, mais aussi éthiques.

Tels sont, à titre d'exemple, les principaux thèmes étudiés jusqu'alors.